

COUR PÉNALE INTERNATIONALE
BUREAU DU PROCUREUR

DÉCLARATION DE TÉMOIN

RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉMOIN

Nom : [01/18] PRV

Sexe : Masculin

Prénom : [01/18] PRV

Nom du père : [01/18] PRV

Autre(s) nom(s) utilisé(s) :

Nom de la mère : [01/18] PRV

Lieu de naissance : [01/18] PRV

Numéro de passeport/ : [01/18] PRV

Date de naissance : [01/18] PRV

Nationalité(s) : [01/18] PRV

[01/18] PRV

Langues parlées : français, anglais

Langues écrites : français, anglais

Langue utilisée au cours de l'entretien : français

Emploi : [01/18] PRV

Lieu de l'entretien : [01/18] PRV

[01/18] PRV

Noms de toutes les personnes présentes lors de l'entretien : [01/18] PRV (témoin);

[01/18] PRV Substitut du Procureur) [01/18] PRV (enquêteur-trice-adjointe)

Signature

[Déclaration]
[Signature]
lors de l'e

[01/18] PRV

[01/18] PRV





DÉCLARATION DE TÉMOIN

Introduction

1. J'ai été présenté à **[01/18] PRV** substitut du Procureur et enquêtrice-adjointe pour le Bureau du Procureur (le Bureau) de la Cour pénale internationale (CPI).
2. Les enquêteurs m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit son mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission du Bureau au sein de la CPI.
3. Les enquêteurs m'ont expliqué qu'ils enquêtaient sur les événements qui se sont déroulés en République Centrafricaine (RCA) entre août 2012 et le présent. Ils m'ont également dit qu'ils avaient pris contact avec moi car ils pensaient que je pourrais détenir des informations permettant d'établir la vérité.
4. J'ai consenti à ce que l'entretien se fasse en français. Je comprends et je parle parfaitement le français.
5. Les enquêteurs m'ont expliqué que je n'étais pas tenu de répondre à leurs questions. Ils m'ont précisé qu'ils cherchaient à connaître la vérité. Je consens à dire la vérité et je m'engage à apporter les réponses les plus complètes possible et fidèles à ce que je sais et me rappelle.
6. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais au Bureau, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI, et notamment aux juges, à l'accusé/aux accusés, au(x) conseil(s) de l'accusé/des accusés et aux représentants légaux des victimes.
7. Les enquêteurs m'ont expliqué pourquoi il était important de ne pas parler de ma collaboration avec le Bureau, ce que je comprends parfaitement.
8. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des enquêteurs.
9. Les enquêteurs m'ont expliqué le déroulement de l'entretien. Ils m'ont indiqué qu'il était important que mon récit des événements soit aussi précis que possible et que, si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens, je n'hésite pas à le leur signaler. J'ai bien noté que je devais distinguer les événements que j'ai vécus ou vus de ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 2 sur 11

[01/18] PRV

10. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité de la relire et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

Introduction

11. [01/18] PRV
12. [01/18] PRV

13. Entre [01/18] PRV 2013 et [01/18] PRV 2016, je me suis rendu plusieurs fois en RCA [01/18] PRV
- [01/18] PRV

Novembre-décembre 2013

14. Le [01/18] PRV 2013, j'ai effectué mon premier voyage en RCA. J'ai décidé de partir pour [01/18] PRV entre les Seleka et les Anti-Balaka. J'ai été [01/18] PRV quelques jours après mon arrivée à BANGUI. Les premiers jours, [01/18] PRV à BANGUI : de nombreuses exactions de la Seleka, l'enterrement de [01/18] PRV le décès du magistrat BRIA, neveu du François BOZIZE et d'autres personnes tuées sous la Seleka.
15. Entre le [01/18] PRV novembre 2013, je me suis rendu à BOSSANGO [01/18] PRV [01/18] PRV que j'avais rencontré à mon arrivé à BANGUI. [01/18] PRV [01/18] PRV Je m'y suis rendu parce que la situation était relativement calme à BANGUI et les informations qui circulaient faisaient était d'une crise humanitaire à

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 3 sur 11

[01/18] PRV



BOSSANGO, fief de François BOZIZE, où se trouvaient environ 40 000 chrétiens déplacés. Sur la route pour BOSSANGO, certains villages étaient entièrement détruits. A BOSSANGO, les 40 000 déplacés chrétiens étaient dans un camp autour de la cathédrale et il y avait quelques 1500 musulmans qui vivaient dans la périphérie des quartiers chrétiens qui s'étaient déplacés dans une école de BOSSANGO. Les Seleka étaient présents à BOSSANGO.

16. Sur la route du retour vers BANGUI le [01/18] PRV novembre 2013, entre BOSSANGO et BOSSEMBELE, nous avons croisé des Anti-Balaka qui nous ont dit qu'ils défendaient leur village.
17. Le 3 décembre 2013 à BANGUI, nous avons été informés que des enfants Peuls avaient été blessés pendant l'attaque de leur village par des Anti-Balaka. Ils avaient été amenés dans une garnison militaire pour être vus par les journalistes, un enquêteur des Nations Unies et les autorités gouvernementales avant d'être emmenés à l'hôpital.
18. A cette période, nous avons appris que le mouvement des Anti-Balaka se rapprochait de BANGUI. [01/18] PRV

[01/18] PRV

19. Le 4 décembre 2013, nous sommes partis de BOY-RABE avec des Anti-Balaka de BANGUI. [01/18] PRV
[01/18] PRV Ils nous ont dit eux-mêmes qu'ils étaient des Anti-Balaka. L'un d'entre eux nous a dit que les Anti-Balaka allaient attaquer BANGUI. Tout de suite, son chef lui a dit de se taire et nous a dit qu'il ne fallait pas l'écouter. [01/18] PRV

[01/18] PRV

étaient présents. Sur cette photo, [01/18] PRV
[01/18] PRV Je l'ai rencontré à nouveau en 2016 lors d'une visite d'un cimetière musulman avec l'archevêque de BANGUI.

20. Le 5 décembre 2013, j'ai été réveillé par des appels téléphoniques tôt le matin. Nous avons appris qu'il y avait des affrontements entre les Anti-Balaka et les Seleka. Avec

[01/18] PRV

21. Le 6 décembre 2013, nous avons été informés que des corps étaient amenés à la mosquée Ali BABOLO à PK5. Je m'y suis rendu avec plusieurs [01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 4 sur 11

[01/18] PRV



[01/18] PRV

[01/18] PRV compté 58 corps, dont 4 femmes. Je suis également retourné à la morgue de l'hôpital Communautaire où nous avons compté 91 corps. Il y avait également des corps dans la ville,

[01/18] PRV [01/18] PRV

22. Entre le 6 et le 9 décembre 2013, je me suis rendu entre autres : à la morgue de l'hôpital Communautaire, au site de déplacés de M'POKO à l'aéroport, au site des déplacés de DON BOSCO.
23. Avec la présence des français qui interdisaient aux Seleka de patrouiller avec des armes, nous avons constaté de plus en plus d'exactions commises contre les musulmans.
24. Le 10 décembre 2013, [01/18] PRV la mosquée de FOU qui avait été attaquée et était détruite devant mes yeux par des jeunes chrétiens. Lors de mes voyages suivants il y avait un terrain de basket-ball à la place de la mosquée. Dans le quartier Combattants, les boutiques des musulmans, étaient en train d'être pillées.
25. Le [01/18] PRV décembre 2013, [01/18] PRV la destruction de la mosquée de BOY-RABE par des chrétiens. Sur un des murs de la mosquée qui est encore debout, on voit l'inscription « ADIEU IMAME ».

Janvier-février 2014

26. Je suis revenu à Bangui le [01/18] PRV janvier 2014 pour [01/18] PRV un musulman qui venait de se faire lyncher par des jeunes chrétiens devant la prison NGARABA. Il est mort quelques dizaines de minutes plus tard.
27. Dès le début de ce séjour, j'ai constaté qu'il devenait de plus en plus dangereux pour les musulmans de circuler. Ils vivaient dans des enclaves et n'osaient pas en sortir de peur d'être attaqués par les Anti-Balaka ou des civils chrétiens.
28. [01/18] PRV nous avons quitté BANGUI le [01/18] PRV janvier 2014 [01/18] PRV Puis, nous nous sommes rendus à ZAWA [01/18] PRV où nous avons rencontré des Anti-Balaka qui commettaient des exactions dans la région de YALOKÉ [01/18] PRV [01/18] PRV Puis à BOALI, où il y avait des musulmans déplacés dans et autour de l'église et protégés [01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 5 sur 11

[01/18] PRV



29. Le [01/18] PRV janvier 2014, de retour à BANGUI, [01/18] PRV pillages des bâtiments qui avaient été occupés par les éléments de la Seleka aux alentours du camp KASAI. Les Seleka ont dû quitter le camp KASAI suite à l'ordre des SANGARIS.
30. Le [01/18] PRV janvier 2014, nous sommes allés à BOZOUUM [01/18] PRV [01/18] PRV Sur la route du retour, le [01/18] PRV janvier à BOSSEMPTELE [01/18] PRV [01/18] PRV les maisons et boutiques des musulmans qui avaient été pillées. entre ZAWA et BOSSEMPTELE, nous avons rencontré des Anti-Balaka [01/18] PRV [01/18] PRV qui nous ont dit qu'ils venaient d'attaquer un village Peul mais qu'ils n'avaient plus de munitions. [01/18] PRV [01/18] PRV
31. Le [01/18] PRV Février 2014, [01/18] PRV Combattant et plus tard des pillages et destructions des maisons de musulmans à MISKINE dans la périphérie de PK5. Selon les jeunes chrétiens qui pillaient, il s'agissait de maisons de musulmans.

Mars-avril 2014

32. Fin mars 2014, je me suis rendu dans plusieurs enclaves de déplacés musulmans dans BANGUI: aux alentours de la mosquée Centrale et de la mosquée de BEGOUA à PK12. Les musulmans n'osaient pas sortir du périmètre de la mosquée car les Anti-Balaka tuaient ceux qui osaient en sortir malgré la présence d'éléments MISCA aux alentours. Les déplacés de BEGOUA, principalement des Peuls, souffraient de malnutrition [01/18] PRV La situation sanitaire était déplorable. Les déplacés qui mourraient étaient enterrés à proximité de la mosquée.
33. Beaucoup de musulmans fuyaient le pays. Le 1er avril 2014 à PK5, les musulmans avaient chargé des camions [01/18] PRV mais les convois n'ont pas pu partir ce jour-là du fait du manque d'escorte pour assurer leur sécurité jusqu'au Tchad.
34. Le 2 avril 2014, je me suis rendu à BEGOUA [01/18] PRV [01/18] PRV Selon les déplacés, il a été tué en s'éloignant de la mosquée car il voulait demander à des chrétiens de lui acheter des médicaments.
35. Le 3 avril 2014, je me suis rendu à BODA pendant [01/18] PRV jours [01/18] PRV [01/18] PRV Il y avait une enclave de 11 000 déplacés musulmans. Les déplacés manquaient de nourriture car les Anti-Balaka laissaient difficilement les camions du P.A.M acheminer les vivres et la logistique était compliquée. Les déplacés n'avaient pas accès aux soins médicaux, sauf pour la présence d'une ONG

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

6 sur 11

[01/18] PRV

avec peu de moyens, appelée [01/18] PRV
[01/18] PRV ceux qui osaient sortir de l'enclave se faisaient tuer
par les Anti-Balaka. Des éléments de SANGARIS étaient sur place [01/18] PRV
[01/18] PRV A BODA. [01/18] PRV
[01/18] PRV Je pense [01/18] PRV a rencontré deux
leaders Anti-Balaka de BODA, appelés [01/18] PRV
déplacés et du marché de BODA qui avait été détruit et brûlé.

36. [01/18] PRV avril 2014, aux alentours de BODA, [01/18] PRV un camion qui avait été
brûlé. Les gens qui étaient là m'ont raconté que le chauffeur et les deux passagers
avaient été tués par les Anti-Balaka parce qu'ils avaient parlé à des musulmans.

37. [01/18] PRV avril 2014, je suis retourné dans l'enclave de la mosquée de BEGOUA à
BANGUI. [01/18] PRV le corps d'une femme déplacée, qui avait
été blessée par une grenade lancée dans le quartier de la mosquée où étaient
réfugiés des déplacés musulmans.

38. [01/18] PRV avril 2014 je me suis rendu à BAMBARI [01/18] PRV des déplacés
chrétiens et des Seleka [01/18] PRV se rendaient à GRIMARI où des Anti-Balaka avaient
lancé une attaque. [01/18] PRV
[01/18] PRV avril 2014, sur
la route du retour à BANGUI, nous nous sommes arrêtés à GRIMARI [01/18] PRV

[01/18] PRV

/18] PRV

Septembre 2014

39. En septembre 2014, je suis allé à BAMBARI [01/18] PRV des déplacés
chrétiens. Je me suis également rendu à la mine d'or de [01/18] PRV

[01/18] PRV

Décembre 2014

40. [01/18] PRV décembre 2014, je suis allé dans l'enclave de YALOKÉ [01/18] PRV
[01/18] PRV Il y avait 500 déplacés Peuls qui étaient arrivés 7 mois
plus tôt à YALOKÉ, car ils avaient été attaqués et leurs troupeaux avaient été volés
par les Anti-Balaka. Nous n'avons pas réussi à rencontrer le leader Anti-Balaka de la
région de YALOKÉ. [01/18] PRV

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

7 sur 11

[01/18] PRV

CAR-OTP-2060-0286





41. [01/18] PRV [01/18] PRV NGAISSONA était un leader Anti-Balaka proche de François BOZIZE. Il nous a dit que près de 8000 combattants Anti-Balaka étaient à Bangui et 75 000 dans le reste du pays. [01/18] PRV
42. Les autres noms des responsables Anti-Balaka qui revenaient tout le temps à cette période, étaient : Sébastien WENEZOU, porte-parole des Anti-Balaka ; RHOMBOT et « 12 Puissances ».

[01/18] PRV [01/18] PRV

Août 2015

43. En août 2015, je suis allé à BANTANGA-FO et KAGA-BANDORO et de dans la région de la limite entre la zone Seleka et Anti-Balaka. [01/18] PRV nombreux déplacés chrétiens de ces villes [01/18] PRV [01/18] PRV 4700 réfugiés chrétiens dans la brousse du village [01/18] PRV qui avait été brûlé fin juillet. [01/18] PRV août 2015, nous avons rencontré le leader Anti-Balaka [01/18] PRV dans le village de [01/18] PRV Selon [01/18] PRV et son groupe se battaient régulièrement contre les Peuls de la région et ce groupe était également responsable de beaucoup d'exactions contre des chrétiens d'autres villages environnants.

Octobre 2015

44. En octobre 2015, je me suis rendu dans l'enclave de déplacés musulmans de CARNOT. Les déplacés avaient trouvé refuge dans l'enceinte de l'église depuis quasiment deux ans. Il y avait environ 500 personnes dont quelques notables, notamment Ali BABOLO qui se présentait comme le Président de l'association des collecteurs de diamants de RCA. [01/18] PRV Ceux qui essayaient de sortir de la concession l'église étaient attaqués par des Anti-Balaka. C'était le cas [01/18] PRV Il y avait des éléments de la MINUSCA autour de l'église.

Novembre 2015

45. [01/18] PRV la visite du Pape François en RCA. C'était émouvant de voir la ferveur avec laquelle il a été accueilli et de le voir se rendre dans l'enclave musulmane de PK5 et saluer les musulmans dans la cour de la mosquée. C'était la première fois depuis longtemps que des musulmans sortaient de cette enclave.

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 8 sur 11

[01/18] PRV

[01/18] PRV

Février-mars 2016

46. En février 2016, je suis parti avec **[01/18] PRV** dans sa visite des villages le long du fleuve Oubangui. Nous nous sommes rendus à ZAWARA, à une quarantaine de kilomètres de BANGUI. Nous avons rencontré des éléments Anti-Balaka **[01/18] PRV**

avec certains d'entre eux afin de les convaincre d'arrêter leurs exactions. Puis nous sommes allés à DANGA, qui se trouve à une cinquantaine de kilomètres de BANGUI où nous avons rencontré un autre groupe d'Anti-Balaka. Les Anti-Balaka avaient installé une paillote le long du fleuve où il taxait les bateaux, les passagers et les marchandises : 3000 FCFA pour un bœuf, 1000 CFA pour un sac de marchandises et 500 CFA pour une chèvre. **[01/18] PRV**

[01/18] PRV Les Anti-Balaka prétendaient que ces taxes servaient à garantir la protection de la population et étaient une rétribution pour les combats qu'ils avaient mené contre les Séléka.

47. Puis je suis retourné à BAMBARI **[01/18] PRV**
[01/18] PRV des quartiers chrétiens en ruine et des déplacés qui vivaient dans l'usine de coton ainsi que dans la ville de NGAKOBO, sous le contrôle des Seleka.

[01/18] PRV

CAR-OTP-2059-1707

50. Les représentants du Bureau m'ont présenté le document CAR-OTP-2059-1707. Ils m'ont indiqué qu'il s'agissait d'un **[01/18] PRV**

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 9 sur 11

[01/18] PRV

CAR-OTP-2060-0288



51.

[01/18] PRV

ANNEXES

[01/18] PRV

Clôture de l'entretien

52. J'ai été informé que je pourrais être appelé à témoigner devant la Cour. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins.
53. Les enquêteurs m'ont informé des mesures de protection susceptibles d'être adoptées pendant ou après l'enquête et/ou le procès.
54. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition du Bureau pour apporter des éclaircissements ou répondre à des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.
55. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.
56. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencé dans mes réponses.
57. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traité au cours de l'entretien.

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 10 sur 11

[01/18] PRV

CAR-OTP-2060-0289



ATTESTATION DU TÉMOIN

J'ai lu la présente déclaration et elle est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviens. J'ai fait cette déclaration de mon plein gré et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour pénale internationale et que je peux être appelé à témoigner en public devant celle-ci.

Signature :

Date : —

[01/18] PRV

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 11 sur 11

CAR-OTP-2060-0290



[01/18] PRV